# Séance du conseil municipal

### du 17 décembre 20224

Le conseil municipal, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 décembre 2024 à 19h30 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents**: Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Excusés: Julie SCHÖPPERLÉ.

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Décision modificative
- 3) Divers

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée de Karen HEBDING.

#### 2) <u>Décision modificative</u>

Décision modificative n°1

Suite à l'adhésion à l'AFL (Agence France Locale) pour la contraction des prêts, Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder au virement de crédit suivant :

- débit compte 2152 : 1 300.-€
- crédit compte 271 : + 1 300.-€

afin de souscrire aux actions.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents adopte cette décision modificative.

#### 3) Divers

## Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'ASPACH tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents décide de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 500.- euros à la Protection civile FNPC - PANTIN

Cette somme sera inscrite au BP 2025 au compte de fonctionnement 6574.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.